



No de résolution  
ou annotation



# CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2018, À 19H00  
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

À laquelle sont présents Son Honneur le maire monsieur GASTON ALLARD; mesdames les conseillères LISE A. ROMAIN, DEBBIE LAPORTE, CHRISTINE FRANCOEUR et NATHALIE DENAULT messieurs les conseillers PIERRE VAILLANCOURT et GAÉTAN GRAVELINE, formant quorum sous la présidence du maire.

Secrétaire d'assemblée : RENÉE LANCE

## ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 Adoption du procès-verbal du 7 février 2018
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1. Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé – solution UMQ Regroupement Québec Baucé Portneuf Mauricie Laurentides Outaouais
  - 4.2. Rafraîchir la peinture des bureaux administratifs et la bibliothèque
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1. 60 ans du service incendie
6. TRAVAUX PUBLICS
  - 6.1. Remplacer le brûleur sur la fournaise au garage municipal
7. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 7.1. Autoriser la Directrice générale adjointe et le maire à rencontrer d'autres municipalités du Pontiac afin d'évaluer la possibilité de former une équipe intermunicipale pour la gestion des usines de purification et d'épuration
  - 7.2. Entretien des pompes à l'usine d'eau potable
8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
  - 8.1. Lettre de support GDG environnement
  - 8.2. Regroupement des OMH
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 9.1. Changement du nombre de logement lot 4 637 961 et 4 840 828
10. LOISIRS ET CULTURE
11. FINANCES
  - 11.1. Lecture et adoption - comptes fournisseurs de février 2018
12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
  - 12.1. Festival country de Fort-Coulonge et Mansfield
  - 12.2. Club des petits déjeuners
  - 12.3. Demande de permis
    - 12.3.1. Fondation des maladies du cœur et de l'AVC
  - 12.4. Demande de dons
    - 12.4.1. Rodéo R.S.
    - 12.4.2. Bourses du Pontiac
    - 12.4.3. Hot dogs pour le carnaval
13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
14. CORRESPONDANCE
  - 14.1. CONSEILLER
    - 14.1.1. Brochure des couvertures d'assurances collectives la capitale
  - 14.2. MRC
    - 14.2.1. Budget Fonds de développement du territoire 2018-2019 (23 février)
    - 14.2.2. Formation droits et obligations des administrateurs d'une coopérative (1 mars)
  - 14.3. CHAMBRE DE COMMERCE
    - 14.3.1. Assemblée générale annuelle 2018 (9 mars)
  - 14.4. MDELCC
    - 14.4.1. Sanction pécuniaire
  - 14.5. RÉSEAU BIBLIO OUTAOUAIS
    - 14.5.1. Concours de Pâques
  - 14.6. COMITÉ DE PILOTAGE DES MUNICIPALITÉS QUI RÉCLAMENT UNE DÉROGATION AU RPEP
    - 14.6.1. Conférence Drummondville III
  - 14.7. CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE
    - 14.7.1. Invitation à l'intention des élus
15. SUIVI DE DOSSIERS
  - 15.1. Achat d'oriflammes
16. VARIA
17. PÉRIODE DE QUESTIONS
18. HUIS CLOS
19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

## 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, monsieur le maire GASTON ALLARD souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**

---

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**2018-03-059**

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour est adopté, en y ajoutant les sujets suivants:

7.3 Sacs de feuilles  
[ CHRISTINE FRANCOEUR ]

15.2 Arrêts au coin Principale et Rivet  
9.2 Drainage  
10.1 Coop de solidarité du centre de loisirs des Draveurs  
10.2 Autoriser le *Club quad du Pontiac* à remettre des panneaux de signalisation sur le territoire de Fort-Coulonge  
[ GAÉTAN GRAVELINE ]

10.3 Demande au Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada pour le projet *Eaux jeux*  
4.3 Soumission pour achat d'une nouvelle table et de chaises de conseil  
[ PIERRE VAILLANCOURT ]

5.2 Soumission de l'arsenal pour l'achat d'habit de combats, gants, cagoules et des raccords de tuyaux  
5.3 Demande de fournir au chef pompier une mise à jour des dépenses encourues en 2018  
5.4 Rencontre avec Mansfield-et-Pontefract pour le protocole d'entente concernant le centre d'entraînement conjoint  
5.5 Attestation de bénévolat du chef pompier pour 2017  
5.6 Compte rendu de la présentation de l'étude de regroupement des services de sécurité incendie de la MRC de Pontiac  
5.7 Demande de faire du feu soir de rencontre des pompiers  
[ DEBBIE LAPORTE ]

11.2 Contrat avec *Les entreprises électriques B. Marenger* pour l'entretien du réseau d'éclairage public  
[ NATHALIE DENAULT ]

10.4 Information Biblio  
12.4.4. Don – Maison de la famille  
8.3 75<sup>e</sup> anniversaire de mariage  
[ LISE A. ROMAIN ]

9.3 Appui à la municipalité de Mansfield-et-Pontefract dans sa requête auprès du Ministère quant à la prise en charge du chemin Bois-Franc  
[ RENÉE LANCE ]

ADOPTÉE

---

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

---

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2018**

---

**2018-03-060**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2018 ;



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**

Il est proposé par NATHALIE DENAULT  
Et résolu à l'unanimité

d'adopter le procès-verbal de la séance  
ordinaire du 7 février 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**4.1 CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – ACHAT REGROUPÉ –  
SOLUTION UMQ REGROUPEMENT QÉBEC BAUCE PORTNEUF  
MAURICIE LAURENTIDES OUTAOUAIS**

**2018-03-061**

**ATTENDU QUE** conformément à la *Loi sur les cités / au Code municipal* et à la Solution UMQ, la municipalité du village de Fort-Coulonge et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés pour la période 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023;

**ATTENDU QUE** Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

**ATTENDU QUE** la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

**ATTENDU QUE** la municipalité du village de Fort-Coulonge souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Actuaires inc. en conséquence ;

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

**QUE** ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

**QUE** l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023 ;

**QUE** la municipalité du village de Fort-Coulonge mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

- QUE** la municipalité du village de Fort-Coulonge s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité du village de Fort-Coulonge durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire Inc., dont la municipalité du village de Fort-Coulonge joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;
- QUE** la municipalité du village de Fort-Coulonge s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant;
- QUE** sujet à la loi, la municipalité du village de Fort-Coulonge accepte qu'une municipalité ou organisme qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité ou l'organisme souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE

### 4.1.1 CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – PLAN DENTAIRE

2018-03-062

- ATTENDU QUE** la municipalité mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives;
- ATTENDU QUE** la municipalité veut évaluer la possibilité d'offrir le plan dentaire;
- Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité
- QU'** **la municipalité du village de Fort-Coulonge mandate l'UMQ de faire la demande d'information quant à l'offre du plan dentaire.**

ADOPTÉE

### 4.2 RAFRAICHIR LA PEINTURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS ET LA BIBLIOTHÈQUE

Sujet de discussion.

### 4.3 SOUMISSION POUR ACHAT D'UNE NOUVELLE TABLE ET DE CHAISES DE CONSEIL

2018-03-063

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité

- QUE** la municipalité du village de Fort-Coulonge obtient des prix pour :



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**

- Une nouvelle table de conseil plus longue;
- 8 chaises en maille;

ADOPTÉE

---

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

**5.1. 60 ANS DU SERVICE INCENDIE**

---

Sujet de discussion.

**5.2 SOUMISSION DE L'ARSENAL POUR L'ACHAT D'HABIT DE COMBATS, GANTS, CAGOULES ET DES RACCORDS DE TUYAUX**

---

2018-03-064

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les soumissions reçues de l'arsenal pour :

- Habit de combat : 1 534,92 \$
- Cagoules et gants : 3 219,30 \$
- Raccords de tuyaux : 610,52 \$

Soient acceptée.

ADOPTÉE

**5.3 DEMANDE DE FOURNIR AU CHEF POMPIER UNE MISE À JOUR DES DÉPENSES ENCOURUES EN 2018**

---

Demande à la DGA de fournir l'information.

**5.4 RENCONTRE AVEC MANSFIELD-ET-PONTEFRACT POUR LE PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LE CENTRE D'ENTRAÎNEMENT CONJOINT**

---

2018-03-065

**ATTENDU QUE** Les travaux sur l'aménagement d'un centre d'entraînement conjoint ont débuté en 2014;

**ATTENDU QU'** à ce jour, aucune entente n'a été signée quant à son utilisation;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QU'** une rencontre soit organisée;

**QUE** les deux maires, deux conseillers et les deux chefs pompiers devraient y assister.

ADOPTÉE

**5.5 ATTESTATION DE BÉNÉVOLAT DU CHEF POMPIER POUR 2017**

---

Demande à la DGA préparer l'attestation de bénévolat du chef pompier pour l'année 2017.

**5.6 COMPTE RENDU DE LA PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE PONTIAC**

---

Madame la conseillère DEBBIE LAPORTE, fait un compte-rendu de la présentation. La présentation et le document seront acheminés au conseil par courriel.



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**

---

**5.7 DEMANDE DE FAIRE DU FEU SOIR DE RENCONTRE DES  
POMPIERS**

---

Les pompiers peuvent en faire.

---

**6. TRAVAUX PUBLICS**

---

**6.1 REMPLACER LE BRÛLEUR SUR LA FOURNAISE AU GARAGE  
MUNICIPAL**

---

2018-03-066

**ATTENDU QUE** Le brûleur de la fournaise à bois et huile du garage municipal a brisé durant la période des fêtes.

**ATTENDU QU'** il a été réparé, mais que nous avons été avisés qu'il pourrait briser de nouveau étant donné son âge.

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la soumission reçue de Les entreprises Boisvert Inc., au montant de 2 010,59 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

---

**7. HYGIÈNE DU MILIEU**

---

**7.1 AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET LE MAIRE  
À RENCONTRER D'AUTRES MUNICIPALITÉS DU PONTIAC AFIN  
D'ÉVALUER LA POSSIBILITÉ DE FORMER UNE ÉQUIPE INTER  
MUNICIPALE POUR LA GESTION DES USINES DE PURIFICATION  
ET D'ÉPURATION**

---

2018-03-067

**ATTENDU QUE** la municipalité du village de Fort-Coulonge a qu'un employé qualifié pour la gestion des usines de purification et d'épuration;

**ATTENDU QUE** la municipalité recherche une ressource afin de combler les absences (vacances, maladie, congés);

**ATTENDU QUE** la municipalité recherche à assurer un remplacement pour un certain montant de temps sur appel;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités se retrouvent dans des situations similaires.

Il est proposé par LISE A. ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent la directrice générale adjointe et le maire à rencontrer d'autres municipalités du Pontiac afin d'évaluer la possibilité de former une équipe intermunicipale pour la gestion des usines de purification et d'épuration;

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**

**7.2 ENTRETIEN DES POMPES À L'USINE D'EAU POTABLE**

**2018-03-068**

**ATTENDU QU'** la vérification des pompes a besoin d'être faite annuellement;

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la soumission reçue de Contrôle Laurentides pour les pompes :

- 2 pompes d'eau brute;
- 1 pompe à incendie;
- 3 pompes d'eau de distribution;

Au montant de 1 462,42 \$ soit acceptée.

**QUE** les frais de déplacement soient partagés avec la municipalité de Bryson.

ADOPTÉE

**7.3 SACS DE FEUILLES**

Sujet de discussion.

**8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**8.1 LETTRE DE SUPPORT POUR GDG ENVIRONNEMENT**

**2018-03-069**

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** La municipalité du village de Fort-Coulonge fera parvenir une lettre au MDDELCC, demandant le retrait des produits à base de *Bacillus thuringiensis israelensis* (Bti) au seuil d'assujettissement de 600 ha lors des traitements effectués au moyen d'un aéronef.

ADOPTÉE

**8.2 REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DES MUNICIPALITÉS DE BRYSON, DE CAMPBELL'S BAY, DE FORT-COULONGE, DE GRAND-CALUMET, DE MANSFIELD, DE SHAWVILLE ET DE PONTIAC**

**2018-03-070**

**ATTENDU QUE** les Offices municipaux d'habitation de Bryson, de Campbell's Bay, de Fort-Coulonge, de Grand-Calumet, de Mansfield, de Shawville et de Pontiac ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

**ATTENDU QUE** ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Bryson, de Campbell's Bay, de Fort-Coulonge, de Grand-Calumet, de Mansfield, de Shawville et de Pontiac un projet d'entente de regroupement des sept offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

**ATTENDU QUE** les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

**ATTENDU QU'** après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN  
Et appuyé par NATHALIE DENAULT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** Le conseil recommande favorablement le regroupement des Offices municipaux d'habitation de Bryson, de Campbell's Bay, de Fort-Coulonge, de Grand-Calumet, de Mansfield, de Shawville et de Pontiac suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

**QUE** Le conseil nomme DEBBIE LAPORTE au conseil d'administration provisoire du nouvel Office.

ADOPTÉE

### **8.3 75<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE MARIAGE**

**2018-03-071**

**ATTENDU QU'** un couple Coulongien est marié depuis 75 ans;

Il est proposé par  
Et résolu à l'unanimité

**QU'** une plaque soit préparée et leur soit présentée pour souligner cet élément marquant de leur vie.

ADOPTÉE

## **9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **9.1 CHANGEMENT DU NOMBRE DE LOGEMENT LOT 4 637 961 ET 4 840 828**

**2018-03-072**

**ATTENDU QUE** il y a eu modification dans cette fiche donnant suite à une demande du propriétaire;

**ATTENDU QUE** que cette propriété est passée de 3 logis à 2 logis;

**ATTENDU QUE** la personne responsable en urbanisme, CLAUDE VALLIÈRES a inspecté la résidence le 20 février 2018 et qu'il confirme les modifications ont déjà été faites.

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**

**QUE**

les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent de créditer les services. Ceux-ci seront crédités au prorata de l'année en cours, en date du 20 février 2018 (314 jours), soit un total de

Eau	286,47 \$
Égouts	219,37 \$
Ordures	201,30 \$
Recyclage	0,86 \$
Sécurité publique	190,98 \$
Loisirs & culture	93,77 \$
Contrôle des insectes	134,20 \$
	<hr/>
	1 126,96 \$

ADOPTÉE

**9.2 DRAINAGE**

Sujet de discussion. Nous avons mis dans le budget, devrait prévoir le faire.

**9.3 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD-ET-PONTEFRAC  
DANS SA REQUÊTE AUPRÈS DU MINISTÈRE QUANT À LA PRISE  
EN CHARGE DU CHEMIN BOIS-FRANC**

**2018-03-073**

**ATTENDU QUE**

le Ministère des Transports est responsable du chemin Bois-Franc (Jim) du kilomètre 0 au kilomètre 18;

**ATTENDU QUE**

le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune est gestionnaire est responsable du kilomètre 18 au 250 environ;

**ATTENDU QUE**

du kilomètre 0 au kilomètre 42 se situe dans la municipalité de Mansfield-et-Pontefract et du kilomètre 42 au 250 se situe dans les TNO notre MRC;

**ATTENDU QUE**

le chemin Bois-Francs et le tronçon principal d'accès à la ressource pour la MRC de Pontiac est vital pour le développement de la filière de bois et récréotouristique.

**ATTENDU QUE**

de nombreux villégiateurs se sont installés en permanence au lac Jim, Galarneau, Gillis, Cahill, Bryson avec l'approbation du MRNF.

**ATTENDU QUE**

l'on constate un nombre croissant de touristes qui fréquentent les pourvoiries et les TNO;

**ATTENDU QUE**

la volonté du gouvernement à corriger la problématique de l'état du chemin et sa sécurité du kilomètre 18 au 150.

**ATTENDU QUE**

les études sur le développement et l'économie régionale effectuées par la MRC démontrent que la villégiature et le tourisme sont une option viable pour le développement économique du Pontiac.

**ATTENDU QUE**

depuis plusieurs années les opérations forestières ne sont pas suffisantes dans notre région pour assurer l'entretien de ce chemin.

**ATTENDU QUE**

le même problème se retrouve ailleurs dans la MRC de Pontiac, entre autres dans les municipalités d'Otter Lake, Sheenboro et Alleyn-et-Cawood;



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité du village de Fort-Coulonge appui la municipalité de Mansfield-et-Pontefract dans sa requête auprès du ministère des Transports quant à la prise en charge du chemin Bois-Franc.

ADOPTÉE

---

**10. LOISIRS ET CULTURE**

---

**10.1 COOP DE SOLIDARITÉ DU CENTRE DE LOISIRS DES DRAVEURS**

---

Monsieur le conseiller GAÉTAN GRAVELINE, apporte une mise à jour sur le projet de curling.

**10.2 AUTORISER LE CLUB QUAD DU PONTIAC À REMETTRE DES PANNEAUX DE SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE FORT-COULONGE**

---

2018-03-074

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le *Club quad du Pontiac* est autorisé à remettre des panneaux de signalisation dans leur réseau sur territoire de Fort-Coulonge.

ADOPTÉE

**10.3 DEMANDE AU FONDS AGRIESPRIT DE FINANCEMENT AGRICOLE CANADA POUR LE PROJET EAUX JEUX**

---

2018-03-075

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité du village de Fort-Coulonge autorise une demande au fonds AgriEsprit de financement agricole canada pour le projet *Eaux jeux* pour le système de filtration d'eau ;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité du village de Fort-Coulonge à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

**QUE** la municipalité du village de Fort-Coulonge désigne monsieur PIERRE VAILLANCOURT, conseiller et madame RENÉE LANCE, directrice générale adjointe comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

**10.4 INFORMATION BIBLIO**

---

Madame la conseillère LISE A. ROMAIN. Informe le conseil qu'il y a eu une activité de jeux de société à la bibliothèque. Et que la bibliothèque accepte des dons de jeux de société.



No de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

11. FINANCES

11.1 LECTURE ET ADOPTION - COMPTES FOURNISSEURS DE FÉVRIER  
2018

2018-03-076

**ATTENDU QUE** les comptes ont été vérifiés par NATHALIE DENAULT et GAÉTAN GRAVELINE

**ET QU'** il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement;

IL EST PROPOSÉ par NATHALIE DENAULT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les membres du conseil présents ce qui suit :

**QUE** les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 199 962,36 \$ se répartissant comme suit :

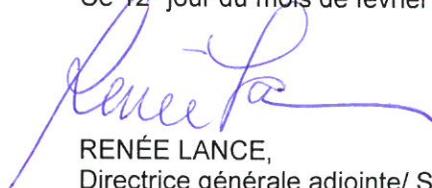
Salaires payés	20 877,55	\$
Opérations courantes payées	108 028,67	\$
Immobilisations payées		
Opérations courantes à payer	71 056,14	\$
<b>Total</b>	<b>199 962,36</b>	<b>\$</b>

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :**

Je soussignée, RENÉE LANCE, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec  
Ce 12<sup>e</sup> jour du mois de février 2018.



RENÉE LANCE,  
Directrice générale adjointe/ Secrétaire-Trésorière adjointe

11.2 CONTRAT AVEC LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES B. MARENGER  
POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

2018-03-077

**ATTENDU QUE** le contrat n'a pas été renouvelé depuis 2010;

**ATTENDU QUE** les frais sont de 153 luminaires X 3,50 \$ = 535,50\$ +taxes;

**ATTENDU QUE** les services sont rarement donnés dans les délais convenus (48 heures);

Il est proposé par NATHALIE DENAULT  
Et résolu à l'unanimité

**QU'** une vérification sera faite à savoir combien de fois *Les entreprises électrique Marenger* sont venues dans la dernière année;



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

- QUE** des soumissions d'au moins deux autres entreprises électriques sera demandées pour :
- L'entretien du réseau d'éclairage public;
  - Graduellement convertir à l'éclairage à la diode électroluminescente (DEL).

ADOPTÉE

---

### 12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

---

#### 12.1 FESTIVAL COUNTRY DE FORT-COULONGE ET MANSFIELD

2018-03-078

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

- QUE** les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent le don de portes-clés et jeux de cartes;

ADOPTÉE

#### 12.2 CLUB DES PETITS DÉJEUNERS

2018-03-079

Il est proposé par LISE A. ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

- QUE** le conseil municipal du village de Fort-Coulonge contribue en qualité de Club des grands cœurs, au montant forfaitaire de 300 \$.

ADOPTÉE

#### 12.2 DEMANDE DE PERMIS – FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC

2018-03-080

**ATTENDU QU'** une demande a été reçue de la Fondation des maladies du cœur.

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité

- QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise la Fondation des maladies du Cœur du Québec (Outaouais et Abiti-Témiscamingue), à solliciter les dons sur le territoire de la municipalité durant la période du 24 mars au 22 avril 2018.

ADOPTÉE

#### 12.4 DEMANDE DE DONS

---

- 12.4.1. Rodéo R.S.
- 12.4.2. Bourses du Pontiac
- 12.4.3. Hot dogs pour le carnaval
- 12.4.4. Maison de la famille

2018-03-081

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR  
Et résolu à l'unanimité

- QUE** les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent :



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

- Au carnaval de Fort-Coulonge et Mansfield, pour une 6<sup>e</sup> année, l'insertion d'un coupon échangeable contre un « hot-dog » à la cantine du Centre de Loisirs des Draveurs lors de la journée du samedi 17 mars 2018.
- Une contribution de 250\$ à la maison de la famille pour un événement qui aura lieu le samedi 12 mai 2018, organisé dans le cadre de la 6<sup>e</sup> édition de la semaine québécoise des familles.

ADOPTÉE

---

### 13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

---

---

### 14. CORRESPONDANCE

---

- 14.1. CONSEILLER
  - 14.1.1. Brochure des couvertures d'assurances collectives la capitale
- 14.2. MRC
  - 14.2.1. Budget Fonds de développement du territoire 2018 -2019 (23 février)
  - 14.2.2. Formation droits et obligations des administrateurs d'une coopérative (1 mars)
- 14.3. CHAMBRE DE COMMERCE
  - 14.3.1. Assemblée générale annuelle 2018 (9 mars)
- 14.4. MDDELCC
  - 14.4.1. Sanction pécuniaire
- 14.5. RÉSEAU BIBLIO OUTAOUAIS
  - 14.5.1. Concours de Pâques
- 14.6. COMITÉ DE PILOTAGE DES MUNICIPALITÉS QUI RÉCLAMENT UNE DÉROGATION AU RPEP
  - 14.6.1. Conférence Drummondville III
- 14.7. CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE
  - 14.7.1. Invitation à l'intention des élus

---

### 15. SUIVI DE DOSSIERS

---

- 15.1 Achat d'oriflammes
- 15.2 Arrêts au coin Principale et Rivet : Sol trop gelé

---

### 16. VARIA

---

#### 16.1 LE LIVRE *FORT-COULONGE – POUR MIEUX CONNAÎTRE SON HISTOIRE* OFFERT GRATUITEMENT AUX CITOYENS DE FORT-COULONGE

2018-03-082

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE**

le conseil municipal du village de Fort-Coulonge offre gratuitement le livre *Fort-Coulonge – pour mieux connaître son histoire* au citoyens de Fort-Coulonge. Celui-ci sera au comptoir du bureau municipal.

ADOPTÉE

---

### 17. PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens.



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**

---

**18. HUIS CLOS**

---

**PROPOSÉ PAR LISE A. ROMAIN QUE LA SÉANCE SE POURSUIT À HUIS CLOS, À 21H10.**

**PROPOSÉ PAR NATHALIE DENAULT DE REPRENDRE LA SÉANCE EN COURS, À 21H52.**

---

**19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**2018-02-083**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la réunion est levée à 21h53.

ADOPTÉE

Président

Gaston Allard,  
Maire

Secrétaire

Renée Lance,  
Directrice générale adjointe

« Je, Gaston Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».